

de plus en plus dans des lockers

LE FAIT
DU JOUR

nos petits commerces »



bent parfois en panne ou ne sont pas accessibles, car situés dans des galeries marchandes qui ferment le dimanche et en soirée. Et puis, que se passe-t-il s'ils sont vandalisés ? »

Comme d'autres, la fédération des buralistes du Puy-de-Dôme est évidemment attentive au sujet. « Dans le département, près de 50 % des bureaux de tabac sont point-relais pour Mondial Relay (au moins 15 % d'entre eux), Relais colis, Pickup, Vinted Go. Pour le moment, aucun ne

m'a fait part de problème, mais notre Confédération nationale est sur le dossier. Reste que c'est du business, on ne peut pas obliger Mondial Relay à changer de stratégie », précise Vincent Charbonnel, son président.

Les commerçants plaignent aussi les livreurs. « Ils descendent du camion, déposent un sac rempli de colis et repartent. C'est nous qui gérons la suite. Désormais, ils vont devoir remplir les lockers, ça va être dur de tenir les cadences et puis, à

Noël, ils seront vite saturés lorsque des centaines de colis arrivent en même temps. Pas sûr que les lockers suffisent. »

Si certains veulent croire qu'« on finira par revenir vers nous », en deux ans, Mondial Relay a doublé son offre de consignes et en compte dorénavant 7.000 en France tandis que les commandes internet explosent et que les consommateurs exigent de pouvoir aller chercher leur colis à toute heure du jour et de la nuit. ■

« À la fin, c'est la ruralité qui trinque »

L'annonce du changement de cap de Mondial Relay fait craindre le pire pour les commerçants de proximité. Exemple dans l'Yonne.

La nouvelle a été brutale, la fin devrait l'être tout autant. Au début du mois d'avril, Joëlle Mantani gérante de l'atelier de couture MJ confection, à Vermenton, dans l'Yonne, a reçu une lettre recommandée lui notifiant la fin de sa collaboration avec Mondial Relay.

« L'activité de notre groupe évoluant, nous sommes amenés à redimensionner notre parc Point Relais afin de nous adapter aux évolutions du marché. Dans ce contexte, nous souhaitons vous informer de notre décision de mettre un terme au contrat de dépositaire qui lie nos sociétés. Cette résiliation prendra effet dans un délai d'un mois », peut-on lire sur le courrier placardé à l'entrée de la petite boutique.

Un service en moins

Prestataire du géant de la livraison de colis depuis presque six ans, la couturière va perdre « un quart » de ses revenus avec cette décision. De quoi mettre en péril son commerce. « Chaque mois, cela me rapporte 340 euros. Sans cette somme, je fais comment ? S'interroge-t-elle. Cet argent me servait à payer le prêt de ma maison. Je vais devoir me trouver un travail. À 61 ans, je sais que cela va être compliqué... » Au rez-de-chaussée de son habitation, une partie de son atelier de couture est dédiée à son activité de logistique. Six petits paquets tentent de garnir les étagères où trône habituellement « une cinquantaine de colis ». « Mondial Relay a déjà bloqué mon dépôt », regrette-t-elle. Seulement une semaine après la décision de la maison-mère, la nouvelle a déjà inondé la vallée de la Cure. Sus-



PÉTITION. Joëlle Mantani compte « se battre » pour garder son point relais.

citant l'indignation des habitants des environs. « Encore une fois, à la fin, c'est la ruralité qui trinque. C'est la campagne face à la ville. Ici, on est à trente minutes d'Auxerre ou d'Avallon. Nous n'avons pas beaucoup de solutions pour nous faire livrer », décrit Élisabeth, une habituée.

Une autre cliente venue envoyer des vêtements d'occasion regrette la fin d'un service « humain ». « Il y a toujours un petit mot. Il y a de la vie, tout le contraire d'un locker. Je boycotterai s'il y en a un d'installé », avertit-elle. La mairie a également annoncé qu'elle n'autorisera pas l'installation d'un locker « sur le domaine public ». « Ce point relais est un service pour notre population. Le retirer est dommageable pour les habitants. C'est encore plus inquiétant pour ce petit commerce qui se bat depuis des années pour être à l'équilibre financier, explique le maire Jean-Dominique Franck (SE). Nous allons nous battre pour le maintenir chez cette couturière. » ■

Arthur Fafin

« Le modèle de l'armoire à consignes partagée va progresser »

En Pologne, « 60 % des livraisons de colis se font en locker, contre 7 % à 8 % en France », compare Baptiste Brossard-Kimmel, directeur général d'Effigy consulting, un cabinet de conseil franco-belge spécialisé dans la logistique e-commerce.

Les consommateurs français ont encore l'habitude d'être livrés à domicile (70 % des colis) ou d'aller les retirer chez des commerçants (22 % des colis).

La décision du leader français Mondial Relay de réduire les points de retrait chez les commerçants, alors que c'était son modèle historique, n'est pas vraiment une surprise pour les experts de la logistique. Fondée à l'origine dans le giron du groupe de vente par correspondance 3 Suisses, « Mondial Relay a été rachetée en 2021 par le polonais InPost, qui est



EXPERT. Baptiste Brossard-Kimmel, directeur général d'Effigy consulting. PHOTO DR

lui-même le champion européen de la livraison en locker », situe Baptiste Brossard-Kimmel.

Le « basculement » en cours chez le leader n'augure pas la disparition totale du point de retrait, souligne l'expert : « Un acteur incontournable dans le colis, le groupe La Poste, ne fermera pas ses 17.000 points de contact car leur nombre est encadré par la loi ». Nonobstant, même le groupe La Poste développe son réseau de consignes (Pickup).

Ce que prédit Baptiste Brossard-Kimmel, c'est que la différence de coûts sur le « dernier kilomètre » va disqualifier à terme la livraison à domicile : « En une journée, quand 100 colis sont livrés à domicile, 1.000 sont livrés en locker ». La croissance fulgurante des « armoires à colis » va s'accélérer. Chaque réseau a ses

accords d'implantation, comme Mondial Relais avec Lidl, mais « la tendance est de quitter les parkings de grandes surfaces et de rapprocher les lockers des lieux de résidence. On se dirige vers une réduction du délai de retrait des colis à trois jours. Or on ne fait pas forcément ses courses en grande surface tous les trois jours ».

Toujours selon le directeur général d'Effigy consulting, la tendance est à partager les armoires : « Avec les solutions dites agnostiques, c'est-à-dire multi-opérateurs, dont l'un des leaders européens est le français Quadient. Ça semble particulièrement adapté pour les bailleurs qui intègrent des lockers dans leurs espaces collectifs, mais aussi pour les espaces ruraux. » ■

Julien Rapegno